

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Du 22 MAI 2024
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour

Sous la présidence de Delphine BERGER

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 07 mai 2024, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

Présents :

Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, EHLINGER Laurent, HENNEQUIN François, MARQUES Maria, SCHRECKINGER Didier.

Suppléants en situation déléguée : COTTEL Mathieu, FREY Nicolas, GAILLOT Cyril.

Suppléants en situation non délibérante : LOMANTO Joseph, KOLATA-MERCIER Marie-Luce.

Pouvoirs : PIERRON Florent à BERGER Delphine.

Absents excusés : EMMENDOERFFER Jocelyne (titulaire), PIERRON Florent (titulaire), DIEUDONNE Vincent (titulaire).

Invité présent : Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invités excusés : Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle, Nadège DALCERO, technicienne GEMAPI CDC Rives de Moselle.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.
Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 07/05/2024
Date d'affichage : 07/05/2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2024
2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN
3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE
4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE
5. DELIBERATION D_2024_3_5 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2024 POUR AJUTEMENT ARTICLE 001 DEPENSES D'INVESTISSEMENT
5. DIVERS

1. DELIBERATION D_2024_3_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2024

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du procès-verbal du 18 mars 2024 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. DELIBERATION D_2024_3_2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versants des ruisseaux du Haut-Chemin.

Elle informe les Conseillers Syndicaux qu'une consultation a été lancée le 11 mars 2024 avec réponse au 15 avril 2024.

Trois offres ont été reçues. Elles ont été analysées avec l'appui de MATEC conformément aux critères émis dans le règlement de consultation.

	BEPG	IRH Conseil Ingénieur	ISC Luxplan
Analyse financière / 40 points	40	24	28
Pour rappel, montant total HT	206 535,00 €	347 622,82 €	299 120,00 €
Analyse technique / 60 points			
<i>Moyens / 24</i>	20	21	20
<i>Méthodologie / 30</i>	22	25	20
<i>Planning / 6</i>	3	4	3
Sous-total analyse technique	45	50	43
Total	85	74	71
Classement	1er	2ème	3ème

Sur ces bases, Madame la Présidente propose au Conseil syndical de :

- désigner l'entreprise BEPG en tant que titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versants des ruisseaux du Haut-Chemin pour un montant de 206 535 € HT,

- d'autoriser la Présidente à signer tout acte y afférant.

Après en avoir en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- désigne l'entreprise BEPG en tant que titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versants des ruisseaux du Haut-Chemin pour un montant de 206 535 € HT,

- autorise la Présidente à signer tout acte y afférant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. DELIBERATION D_2024_3_3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE

Madame la Présidente propose au Conseil syndical :

- de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour une subvention à hauteur de 70% du cout total de la mission de maitrise d'œuvre,

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour une subvention à hauteur de 70% du cout total de la mission de maitrise d'œuvre,

- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. DELIBERATION D_2024_3_4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Madame la Présidente propose au Conseil syndical :

- de solliciter l'aide de la Région Grand Est pour une subvention à hauteur de 10% du cout total du cout total de la mission de maitrise d'œuvre,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- sollicite l'aide de la Région Grand Est pour une subvention à hauteur de 10% du cout total du cout total de la mission de maitrise d'œuvre,
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 DELIBERATION D_2024_3_5 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2024 POUR AJUTEMENT ARTICLE 001 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Suite à la non reprise automatique du résultat de clôture (2022+2023) dans le nouveau logiciel et suite à une erreur de saisie, le résultat de clôture de l'exercice 2022 de la section investissement (1 882,64€) n'a pas été pris en compte pour l'élaboration du budget 2024. Seul le résultat de clôture de l'exercice 2023 (47 816,56€) a été comptabilisé.

Il est donc nécessaire d'ajuster l'article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour intégrer le montant manquant de 1 882,64 € suivant les transferts de crédit suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6238 020		1 882,64	
D F 023 023 020 (ordre)	1 882,64		
D I 001 001 OPFI 01	1 882,64		
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	1 882,64		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses .	Ouvertures	1 882,64	1 882,64
	Réductions		1 882,64
Recettes .	Ouvertures	1 882,64	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Réd.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 882,64
Solde Réductions	1 882,64
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ces transferts de crédits.

6 DIVERS

- Simon RAJECKI, technicien de rivières fait le point sur les inondations du vendredi 17 mai 2024. Les Communes de Chieulles, Antilly et Argancy : les ruisseaux ont légèrement débordé. Des photos sont mises à l'affichage sur l'écran.
- Point sur les rencontres avec les agriculteurs :
 - o Géoréférencement des travaux terminés,
 - o Récupération des données PACAGE,
- o Récupération des numéros de téléphone portable des agriculteurs.

La séance est levée à 19H06.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Syndical le 24/09/2024.

Le Secrétaire
René HUBERTY



La Présidente
Delphine BERGER

